

CHARTRE BUDGET PARTICIPATIF 2024

Préambule

Dans le cadre de la Fabrique citoyenne et de sa politique volontariste en faveur du développement de la participation citoyenne, la ville d'Echirrolles a souhaité expérimenter en 2022, la création d'un budget participatif. Fort du succès des précédentes éditions, le budget participatif du quartier des Granges se poursuit en 2024.

L'objectif du dispositif est de renforcer la participation citoyenne et le pouvoir d'agir des habitant-es, favoriser la transparence de l'action publique et faire émerger des projets répondant aux besoins des habitant-es.

La charte présente les modalités de mise en œuvre du budget participatif et les règles de fonctionnement. Son application vaut pour l'année 2024.

1 Le principe

Le budget participatif est un dispositif annuel de participation citoyenne, visant à favoriser les initiatives des habitant-es. Ce dispositif permet aux personnes qui le souhaitent de déposer des projets visant à améliorer le cadre de vie des habitant-es. Les projets retenus sont ensuite financés par une partie du budget d'investissement de la ville et réalisés par les services municipaux.

2 Le cadre géographique

Le budget participatif porte exclusivement sur le quartier des Granges.

3 Le montant alloué

L'enveloppe dédiée au budget participatif en 2024 est de 80 000€. Il s'agit de dépenses d'investissement.

4 Les porteurs de projet

Toute personne habitant dans le quartier des Granges peut proposer une idée/un projet, âgé de plus de 16 ans et sans condition de nationalité. Le dépôt peut se faire à titre individuel ou collectif.

Ne peuvent pas participer au budget participatif :

- Les élu-es
- Les entreprises et les commerces

1 Les critères de sélection d'un projet

Critères d'éligibilité :

- Relever des compétences de la Ville

- Être réaliste (réalisable techniquement)
- Relever du budget
- Être localisé aux Granges
- Ne pas relever des travaux et projets réalisables dans le cadre du droit commun (le projet doit apporter une réelle plus-value aux quartiers et ne pas se substituer aux entretiens et remplacements courants)

Critères citoyens :

- Répondre à un besoin réel des habitant-es, à l'intérêt général
- Contribuer à améliorer le cadre de vie
- Avoir un impact sur de nombreuses personnes, directement ou indirectement
- Ne pas porter atteinte aux principes de laïcité et de non-discrimination
- Bénéficier gratuitement à tous et toutes et être à but non lucratif

Critères de faisabilité :

- Le financement maximum par projet s'élève à 80 000 euros.
- Le budget participatif pourra financer jusqu'à 100% du coût du projet.
- Être réalisable en 12 mois suivant la notification d'attribution du budget.
- Ne pas générer de coûts de fonctionnement
- Être compatible avec les projets d'aménagement en cours et les politiques publiques menées sur le territoire

1 Le vote

Le vote est ouvert à l'ensemble des personnes habitant le quartier des Granges, à partir de 16 ans.

2 Le calendrier pour 2024

Etape 1 – Février-Mars : Le dépôt des idées/projets

Les habitant-es disposent de plusieurs semaines pour proposer leurs idées de projets, via une fiche projet sur le site de la ville d'Échirolles ou en format papier, à l'Agence du quotidien, dans le local de l'association des habitant-es des Granges ou à la MDH Anne Franck.

Le projet proposé devra contenir les éléments suivants :

- Nom, prénom, date de naissance et adresse du porteur de projet
- Thématique
- Nom du projet
- Description du projet

Etape 2 – 2ème quinzaine de mars : Étude de faisabilité du projet

Les projets déposés font l'objet d'une étude de faisabilité par l'Agence du quotidien et les services de la ville. Les critères de sélection d'un projet sont énoncés plus haut. Les habitant-es seront informés des projets recevables/irrecevables.

Etape 3 – Avril-Mai : le vote

Pour participer au vote, il faut :

- Être domicilié dans le quartier des Granges
- Avoir 16 ans au moins

Le vote est organisé, via un formulaire, de manière numérique sur le site de la ville d'Echirolles ou de manière physique à l'Agence du quotidien, dans le local de l'association des habitant-es des Granges ou à la MDH Anne Franck.

Chaque habitant-e s'engage à ne voter qu'une seule fois.

Les projets lauréats sont ensuite annoncés lors d'une réunion publique et d'un temps festif.

Etape 4 – Juin : Réalisation des projets

Les projets lauréats seront réalisés à partir du mois de juin. Les porteurs de projets et habitant-es seront informés du suivi des réalisations.

Etape 5 – Communication et inauguration

L'Agence du quotidien communique sur le fonctionnement du budget participatif et accompagne les associations et les habitant-es dans l'élaboration et la conception d'un projet.

Les projets citoyens réalisés feront l'objet d'actions de valorisation : inauguration, communication...

1 La gouvernance du projet

Un comité de pilotage composé d'élu-es et de technicien-nes de la ville suivra l'ensemble des étapes du budget participatif et s'assurera que les démarches sont bien conformes au règlement.

2 Évaluation du dispositif

A l'issue de l'année 2024, une évaluation du dispositif et des projets mis en œuvre sera réalisée.

Le processus et les modalités du budget participatif sur le quartier des Granges pourront être ajustés, le cas échéant, pour les années suivantes.